

NOGARO – QUALIFICATION ESPOIRS

REGLEMENT

Art.1 : La qualification espoirs qui se déroulera le matin de la Corne d'Or sera organisé par le Club Taurin Nogarolien le **Dimanche 14 Juillet 2019** à 11h00 dans les arènes Robert CASTAGNON, conformément aux règlements de la F.F.C.L.

Art.2 : Sélection : une commission composée de représentants des Clubs Taurins Paul Ricard du Bas Armagnac, du Comité Régional de l'Armagnac et du Club Taurin Nogarolien sélectionnera 3 jeunes âgés de 23 ans maximum

Le gagnant de l'éliminatoire sera sélectionné pour le concours de la Corne d'Or.

Le second de l'éliminatoire sera remplaçant lors du concours de l'après-midi.

Trois écarts par vache sur deux vaches. Les cinq meilleurs écarts seront retenus.

Art.3 : Ex-aequo : priorité à l'écart intérieur le mieux pointé, puis à l'écart extérieur. En cas de nouvel ex-aequo, avantage au plus jeune.

Art.4 : Litiges

Tout litige sera tranché immédiatement par les délégués sportifs de la FFCL et 2 représentants du Club Taurin Nogarolien.